École du Val-des-Lacs

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Conseil d'établissement

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d'établissement

Chers parents, chers enseignants,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2022-2023 de l'école du Val-des-Lacs qui accueille 110 élèves de la maternelle 4 ans à 4e année au pavillon de Saint-Jean l'Évangéliste et 48, de la 4e à la 6e année, à celui de Saint-Joachim. Ce document vous présente un bref portrait de ce qui a été fait tout au long de l'année scolaire au conseil d'établissement et à l'école.

Tout d'abord, cette année fut l'an deux de la mise en place du programme *SCP (soutien au comportement positif)*. Ce modèle d'intervention est basé sur les trois principales valeurs de notre projet éducatif : le respect, la collaboration et le bienêtre. Cette année, il y a eu la mise en place du *PEP*, soit le système de monitorage des élèves référés parce qu'ils ne répondent pas positivement aux interventions de premier niveau du SCP. Les membres du comité *Interventions* ont travaillé fort pour la mise en place du PEP qui, selon les intervenants, a eu un impact positif sur les élèves. La trentaine de membres du personnel se sont engagés dans le *SCP* et le *PEP*. Une différence positive dans le quotidien de tous est constatée!

Cette année, le comité *Cour d'école* a également fait avancer le projet de réaménagement de la cour de l'école de Saint-Jean l'Évangéliste. Nous sommes en attente de la réponse du Ministère quant au financement possible d'une partie du projet.

Encore une fois, cette année scolaire a été riche en expérience de toutes sortes pour nos enfants : semaine de la littérature, carnaval, activités thématiques diverses, projets particuliers dans les classes (ex : École en réseau, réseaux littéraires, projet poussins/canetons, etc.), activités plein air, journées pédagogiques thématiques au service de garde, etc. Nos enfants ont la chance de côtoyer une équipe-école dynamique qui a à cœur leur bienêtre et leur réussite.

Pour terminer, l'école du Val-des-Lacs peut toujours compter sur la participation de nombreux parents qui s'impliquent directement à l'école (ex : bibliothèque, soupe, présence lors d'activités, accompagnement lors de sorties) ou via l'organisme des parents (O.P.P). D'ailleurs, cette année, l'O.P.P a été très actif tout au long de l'année : desserts du vendredi, un cadeau pour chaque classe, films à l'école, don pour la cour d'école, paiement des frais d'autobus pour permettre aux élèves de Saint-Joachim d'aller patiner, bingo parents-enfants, BBQ de fin d'année). Cette précieuse implication s'avère gagnante pour tous! Différents partenaires de la communauté sont également présents pour nos enfants et font une différence, chacun à leur façon, dans le quotidien de ces derniers.

Je suis fière de faire partie, à ma façon, de cette merveilleuse école que mes enfants fréquentent!

Anick Poulin

Anick Poulin
Présidente du conseil d'établissement du Val-des-Lacs

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement 4
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement 4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement 4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement 4
2.2 Activités réalisées et décisions prises 5
2.3 Résultats obtenus 8
3. Lutte contre l'intimidation et la violence 12
3.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés 12
3.1.1Interventions dans les établissement du centre de services scolaire 12
3.2 Procédure d'examen des plaintes 12

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre
1- Sandra Trudel (1 an)	Parent
2- Jessica Labelle-Boucher (1 an)	Parent, vice-présidente
3- Fanny Olivier (2ans)	Parent
4- Christian Bruneau (1 an)	Parent
5- Anick Poulin (2 ans)	Parent, présidente
6- Nancy Lauzon	Enseignante
7- Valérie Cuillerier	Enseignante
8- Isabelle Marcotte	Personnel de soutien, service de garde
9- Véronique Bolduc	Membre de la communauté
10- Tania Paradis	Membre de l'O.P.P
11- Maude Lajeunesse	Personne de soutien
12- Mariève Dumoulin	Directrice

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance
14 septembre 2022	Ordinaire
12 octobre 2022	Ordinaire
14 décembre 2022	Ordinaire
8 février 2023	Ordinaire
15 mars 2023	Ordinaire
10 mai 2023	Ordinaire
14 juin 2023	Ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées	Commentaires
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif[1]	Octobre 2022 et février 2023	Consultations effectuées	Le projet éducatif 2023-2027 sera officiel et finalisé pour adoption à l'automne 2023.
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Février 2023	Adoption	Suivis réguliers du rendement des élèves avec l'outil Baromètre (pyramide des comportements du programme soutien aux comportements positifs)
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	Juin 2023	Approbation	
Approbation des contributions financières exigées	Mai 2023	Approbation	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Mai 2023	Approbation	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Juin 2023	Approbation	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Juin 2023	Adoption	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	N/A		
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	N/A		
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	Décembre 2022	Consultation	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	N/A		
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	Octobre 2022	Information	
Transmission de documents à l'intention des parents	À toutes les rencontres		Information sur l'outil Aider son enfant.com, sur les campagnes de financement et les photos.
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	Mars 2023	Approbation	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de	Juin 2023	Consultation	

[1] D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant			
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études	Mars 2023		Semestrialisation anglais et arts.
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	Décembre 2022		
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Mars 2023		
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Toutes les rencontres		
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	Octobre 2022		
Consultation des parents	Toutes les rencontres		
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Décembre et mai 2023	Suivi aux parents en juin 2023	Utilisation du questionnais QSVE-R de l'Université de Montréal sur le climat et l'intimidation et la violence.
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Toutes les rencontres	Approbation	Des sorties en dehors du territoire du C.S.S.H.L.
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Au besoin		Nouvelle demande pour été 2023 pour un camp de Dek-hockey.
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	Décembre 2022	Approbation et actualisation	Politique de frais de location revue.
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Octobre, février, mars, mai 2023	Consultation et décisions	
Adoption du budget annuel de l'établissement	Juin 2023	Adoption	Suivi du budget annuel 2022-2023 en décembre 2023
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Suivis du projet revitalisation cour d'école.	Au besoin	Information	En attente de la réponse d'acceptation du projet par le M.E.Q en juin 2023.
Souligner les semaines des différents membres du personnel de l'établissement (personnel enseignant, personnel de soutien,	Février 2023	Information/Consultation	

etc.).			
Suivi des activités organisées par l'organisme de participation des parents (O.P.P).	Toutes les rencontres	Information et suivis	
Activité de reconnaissance de l'engagement parental et du bénévolat.	Mai 2023	Rassemblement/activité sociale	
Échanges sur la couleur de l'école, la particularité du milieu selon la situation des élèves	Février 2023	Information et discussions	

Le conseil d'établissement compte de nouveaux membres. Ces derniers se sont engagés et ont pris connaissance de la documentation et des capsules vidéo sur la gouvernance scolaire.

Nous notons une implication marquée de certains membres du conseil d'établissement, de parents et de membres du personnel de l'école à des campagnes de financement pour la revitalisation de la cour d'école et pour les sorties de fin d'année scolaire. Nous discutons des levées de fond et du type d'activité (sorties à l'extérieur ou activités à l'école). Des décisions seront prises pour l'an prochain.

L'organisme de participation des parents nous fait état des activités réalisées et des retombées financières. L'école peut bénéficier de cet appui. Le conseil d'établissement souligne l'implication des bénévoles en les recevant à un événement de type 5 à 7 à l'école. Ce dernier appuie les décisions de l'école.

2.3 Résultats obtenus

OBJECTIF #1: Augmenter le pourcentage d'élèves obtenant un résultat de 70% et plus à l'épreuve CS de lecture de la 2e année du primaire, d'ici 2022.

- **Cible CSS pour 2022 : 80%.**

L'épreuve de lecture du centre de service scolaire n'est pas reconduite en 2022-2023 et ne s'est pas vécue depuis juin 2019. Toutefois, nous pouvons comparer les résultats du sommaire en lecture.

2E ANNÉE	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Français - Lire					
Pourcentage d'élèves qui obtiennent 70% et plus au sommaire	80%	56% (2e bulletin)	62%	88%	74%
[0-59]	0%	19%	14%	0%	4%
[60-69]	20%	25%	24%	12%	22%
[70-100]	80%	56%	62%	88%	74%

En juin 2023, puisque l'épreuve obligatoire de lecture n'a pas eu lieu, nous ne pouvons dire si nous avons atteint l'objectif fixé. Cependant, lorsque nous analysons les résultats au sommaire entre juin 2022 et juin 2023, nous remarquons que nos élèves ont moins bien réussi globalement en lecture : 1/23 élève a échoué par rapport à 0 l'année précédente, 5/23 élèves étaient dans la zone à risque en juin 2022 par rapport à 3/24 en juin 2023. C'est donc 17/23 qui ont obtenu 70% et plus alors qu'il y en avait 21/24 en 2022. Cependant, le niveau de réussite demeure plus satisfaisant qu'en juin 2021.

Moyens mis en place

Les enseignantes du 1er cycle ont pris part à une communauté d'apprentissage (CAP) avec des enseignantes de l'école de la Lièvre-Sud. Durant 4 jours non consécutifs, elles ont entre autres travaillé avec la conseillère pédagogique en français du CSS. Cette dernière leur a proposé des outils pour tracer de meilleurs portraits d'élèves et ainsi parvenir à mieux cibler leurs difficultés ainsi que les interventions à favoriser. La conseillère pédagogique leur a également recommandé des albums jeunesse, certains dispositifs en lecture, comme la lecture interactive, qu'elles ont appliquée en classe. Notons qu'elles recourent à des dispositifs variés pour enseigner la lecture. Mentionnons la lecture guidée, la lecture en duo ainsi que la lecture partagée. La fluidité a été travaillée entre autres par la reconnaissance des mots fréquents ainsi que par la relecture. Pour améliorer le rappel d'un texte, les enseignantes ont fait écouter des histoires aux enfants à l'aide d'outils interactifs.

En outre, à l'école du Val-des-Lacs, les enseignantes ont formé des sous-groupes de besoins. Elles ont également décloisonné les groupes ce qui a facilité la différenciation

pédagogique et optimisé les services offerts.

Encore cette année, les pratiques de l'enseignement stratégique sont employées soit le modelage, la pratique guidée et la pratique autonome pour enseigner entre autres les stratégies de lecture.

OBJECTIF #2: Augmenter le pourcentage d'élèves obtenant un résultat de 70 % et plus à l'épreuve de lecture MEES de la 6e année du primaire, d'ici 2022.

- **Cible CSS pour 2022 : 68 %.**

6E ANNÉE	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Français - Lire					
Pourcentage d'élèves qui obtiennent 70% et plus à l'épreuve du MEQ en lecture.	75%	-	-	56%	76%
[0-59]	0%	-	-	16%	9%
[60-69]	25%	-	-	28%	14%
[70-100]	75%	-	-	56%	76%

En juin 2023, nous avons dépassé de 8% la cible fixée par le CSS. En fait, 76% de nos élèves ont obtenu un résultat de 70% et plus à l'épreuve obligatoire de lecture. Par ailleurs, nous remarquons que nos résultats sont en hausse par rapport à l'année précédente. En outre, moins d'élèves ont échoué l'épreuve : en 2023, 1 élève a échoué par rapport à 4 élèves en 2022.

<u>Moyens mis en place</u>

Tout comme au 1er cycle, les enseignantes du 3e cycle ont pris part à une CAP où pendant 4 avant-midis, elles ont discuté avec la conseillère pédagogique des différentes pratiques en lecture. Durant les après-midis, elles travaillaient en concertation pour planifier en fonction de ce qu'elles venaient d'apprendre ainsi que pour préparer du matériel pédagogique.

De plus, pour favoriser le développement des compétences en lecture, des centres de littératie comme les 5 au quotidien ont été instaurés. Les dispositifs de la lecture réciproque et de la lecture feuilleton ont été utilisés. Des sous-groupes de besoins ont été formés ce qui a permis l'application du modèle à trois paliers qu'est la *réponse à l'intervention* (RàI). Les élèves ont reçu un enseignement explicite des stratégies de lecture. Enfin, entre autres pour susciter leur motivation à lire, une visite à la bibliothèque scolaire et municipale a eu lieu toutes les deux semaines. Les élèves ont également eu la chance de recevoir dans leur classe une autrice jeunesse.

OBJECTIF #3: Diminuer l'écart entre le taux de réussite à l'étape 3 et l'épreuve obligatoire des élèves à la fin du 2e cycle aux compétences résoudre et raisonner, d'ici 2022. (Écart de +45 entre l'étape 3 vs épreuve imposée dans la compétence raisonner).

En raison de la pandémie qui a sévi en 2019, nous ne pouvons pas comparer les résultats des épreuves obligatoires avec le bilan, car elles n'ont pas eu lieu depuis. Ainsi, comme l'an dernier, nous utilisons les données au sommaire pour étudier la fluctuation des résultats de nos élèves en 4e année concernant les mathématiques.

4E ANNÉE Résultats au sommaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Mathématique – Résoudre une situation problème					
[0-59]	7%	17%	0%	8%	4%
[60-69]	39%	21%	10%	33%	16%
[70-100]	54%	62%	90%	59%	80%
Mathématique – Raisonner à l'aide de concept mathématique					
[0-59]	4%	3%	0%	8%	4%
[60-69]	25%	21%	10%	17%	20%
[70-100]	71%	76%	90%	75%	76%

Analyse des résultats

Lorsque nous observons les résultats concernant la compétence à résoudre des problèmes, nous constatons une fluctuation importante au fil des années. Cependant, au niveau des résultats concernant celle de raisonner à l'aide de concepts mathématiques, nous notons une plus grande stabilité. Dans les deux cas, nous remarquons une diminution du niveau de réussite de juin 2021 à juin 2022, mais une remontée de juin 2022 à juin 2023.

Moyens mis en place

Afin d'améliorer les résultats de nos élèves, les enseignantes se sont appuyées sur le *Référentiel d'intervention en mathématique* du MEQ pour orienter leurs interventions. De plus, certains membres du personnel ont participé à des formations en mathématique notamment sur les façons d'évaluer les compétences des élèves. Des enseignantes ont développé leur expertise en mathématique avec l'aide du conseiller pédagogique du CSS. Notons également l'ajout d'une coenseignante qui a permis d'offrir un accompagnement plus personnalisé aux élèves en fonction de leurs forces et de leurs défis.

OBJECTIF #4 : Maintenir l'application rigoureuse des mesures efficaces du préscolaire jusqu'à la 6e année, en participant activement à différents chantiers pédagogiques et développement professionnel, d'ici 2022.

Année/niveau	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23
Maternelle	?	3	4	4	3
1er cycle	4	2 (dû à la Covid)	3	4	3
2e cycle	4	2 (dû à la Covid)	3	4	4
3e cycle	4	2 (dû à la Covid)	3	4	3
Total de rencontres	12	9	13	16	13

En 2022-2023, toutes les enseignantes (titulaires, orthopédagogues, coenseignantes) ont participé à des communautés d'apprentissage professionnelles. En plus de ce qui a été décrit précédemment, notons que les enseignantes du préscolaire ont été accompagnées par la conseillère pédagogique de ce niveau. Elles ont reçu une formation en ergothérapie qui leur a permis d'employer des moyens plus efficaces auprès des élèves. Elles ont aussi préparé le préaccueil des futurs élèves de maternelle et de leurs parents, lequel a eu lieu en mai. Pour terminer, tout comme les enseignantes du 1er et du 3e cycle, celles du 2e cycle ont pris part à une CAP en lecture durant 4 journées où les sphères d'intervention, les pratiques efficaces, les modalités d'évaluation ainsi que les échelles de niveau de compétence ont été abordées.

3. Lutte contre l'intimidation et la violence

3.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

- **Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :**

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
École du Val-des-Lacs (159)	De 10 à 19 événements déclarés	40 événements déclarés et plus	0 %

3.1.1 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Aucune intervention n'a fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

3.2 Procédure d'examen des plaintes

L'analyse des événements pour l'année scolaire 2022-2023 a été faite à l'aide de l'application *Optania* laquelle retransmet les informations au CSS.

Au niveau des interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence, notons qu'en plus de l'enseignement des comportements attendus et des habiletés sociales, notre école s'est dotée d'un plan de lutte. En fait, celui-ci précise les devoirs et les responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par des situations de violence et d'intimidation tel que le stipule la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* adoptée par le gouvernement du Québec en 2012. Celle-

ci demande à chaque école d'élaborer un Plan de lutte dont l'objectif est de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel (art. 75.1 LIP). Le plan de lutte vise à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (art. 210.1 LIP).

Le plan de lutte prévoit entre autres des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, précise les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté ainsi que les mesures de soutien ou d'encadrement alors offertes, détermine les sanctions disciplinaires applicables dans un tel cas et spécifier le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence *(LIP, 2012)*. Notre plan de lutte a été adopté par le conseil d'établissement le 8 mai 2023.